

REPUBLIQUE FRANCAISE
AVIS DE DEPÔT DE LA DEMANDE DE

Article R.421-9 du Code de l'Urbanisme

n° 2212020
Affiché le
07/05/2020

- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DEMOLIR
- AUTORISATION DE LOTIR
- PERMIS DE CLOTURE
- DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
-

Numéro d'enregistrement : PC035324200004

Date d'enregistrement : 07/05/2020

Demandeur : M. Mme
JARRY Philippe
SARL LEITZ

demeurant à : 8 rue Emile Schwoerer
68012 COLMAR

Adresse du terrain :
21 rue Henri Becquerel

Surface hors oeuvre nette de la construction : m²

Surface hors oeuvre nette de la construction à démolir : m²

Hauteur du projet : m

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction : création ouvertures + étage

Service chargé du dossier (désignation, téléphone, adresse ...)

.....

- La décision vous sera notifiée à partir du :
- L'absence d'approbation de l'autorité compétente à partir du vaudra autorisation.
- Demande susceptible de faire l'objet d'un rejet.
Le demandeur dispose d'un délai de ... jours à partir de la notification du rejet
pour faire les recours suivants :
.....

Affiché le : 07/05/2020

Délivré le : 07/05/2020

Retiré le :

Le Maire de LA SELLE-EN-LUITRE

P. Rousseau
C. Rousseau

